

[EN BREF]

► Transition énergétique

Le Comité de liaison énergies renouvelables (CLER) a présenté le 3 avril dix propositions en faveur d'une transition énergétique, transmises aux candidats à la présidentielle et aux législatives. Selon le directeur du CLER, "il est temps de mettre en valeur les atouts dont disposent les territoires et de leur redonner la maîtrise de leur énergie". Le CLER suggère de créer un cadre simple adapté aux échelles territoriales et de donner une dimension d'orientation politique aux schémas régionaux climat-air-énergie (SRCAE) en vue d'"établir la pleine responsabilité de la région" sur ceux-ci.

Le Comité prône également l'idée d'une réforme des collectivités intégrant "la préparation d'une décentralisation de l'énergie".

► Résidence étudiante modulaire en bois

A la prochaine rentrée universitaire, une résidence modulaire en bois de 200 logements pour étudiants certifiée BBC (bâtiment à basse consommation énergétique) ouvrira ses portes à Gif-sur-Yvette dans l'Essonne.

La construction dont le coût atteint 10,4 M € et qui bénéficie d'une subvention de la région Ile-de-France est une première en France. Le maître d'ouvrage du projet Logistart affirme que ces logements ont été fabriqués par des entreprises françaises.

■ Conseil d'administration

Toujours concentré sur le maillage territorial

Le 21 mars, le conseil d'administration de la Fédération nationale des Communes forestières a notamment examiné les résultats des premières réunions des commissions régionales de la forêt communale.

Un certain nombre de questions liées à l'actualité ont été abordées lors de cette réunion : le nouveau schéma PEFC, les manifestations d'agents ONF, la réunion du Comité consultatif de la forêt communale, le suivi du dossier PPRDF – les parlementaires seront relancés à l'issue des élections législatives et la position de la Fédération sera explicitée aux présidents de régions... Par ailleurs, il a été proposé d'augmenter le nombre de membres du bureau de 11 à 15. Enfin, plusieurs demandes d'adhésion à la Fédération ont été communiquées, celles de la collectivité territoriale de Corse, du conseil général du Val d'Oise et de l'Agence des espaces verts d'Ile-de-France.

Les échanges des élus ont porté essentiellement sur les enseignements à retenir des réunions des commissions régionales de la forêt communale pour lesquelles les maires devront être mobilisés. Il a été précisé qu'une étude nationale socio-économique serait réalisée auprès des élus par un cabinet d'audit. La mise en place d'un nouveau maillage territorial pose de multiples questions qui nécessiteront une transparence totale des documents transmis par l'ONF. Les élus s'accordent pour garder en ligne de mire la qualité du service, établir une nécessaire coordination avec les massifs, mieux tenir compte des spécificités du territoire, etc.

Autre sujet : la mise en place de la contribution de 2€ à l'ha qui nécessite un décret à venir. L'appel de fonds auprès des communes pourrait intervenir en septembre. La notion de forêt gérée qui conditionne cette contribution doit être précisée.

Enfin, le cadre de l'augmentation de la mobilisation des bois en forêt communale à hauteur de 200 000 m³ supplémentaires par an a été précisé. Ce dossier invite les élus à préciser leurs relations avec les divers acteurs de la filière, tant les scieurs que l'ONF par exemple. En ce qui concerne les volumes disponibles, un effort de formation devra être déployé auprès des élus sur cette thématique.

■ France Bois Forêt

Un soutien au programme « 100 constructions publiques en bois local »

Le plan d'actions 2012 du programme « 100 constructions publiques en bois local » porté par les Communes forestières est co-financé par l'interprofession France Bois Forêt.

Le comité de développement (CODEV) de l'interprofession nationale a examiné le 22 mars une série de dossiers de demandes de co-financement émanant de différents porteurs de projets. Les Communes forestières, qui se sont engagées dans le projet ambitieux d'accompagner la réalisation de 100 constructions publiques en bois local durant les cinq prochaines années, ont présenté un dossier pour le plan d'actions 2012 de ce programme.

Sous maîtrise d'ouvrage de l'IFFC, le plan comporte trois axes de travail. Il s'agit d'abord de susciter des projets de constructions et d'en suivre le développement ; en second lieu, la logique de circuits courts et de proximité sera privilégiée et accompagnée pour développer la valeur ajoutée au bois dans les territoires et conforter le développement de la filière ; enfin, une activité d'animation, de suivi et de communication de ce programme visera à en assurer la cohérence nationale et à garantir l'aspect démonstratif des projets conduits par les collectivités.

La première phase de ce programme en 2010-2011 avait déjà obtenu un financement de l'interprofession (75 000 € sur un budget de 150 000 €) afin d'en caler la méthodologie. L'appui financier apporté par France Bois Forêt pour 2012 sera de 60 000 € soit 40% du budget estimé des

[EN BREF]

► Dégâts du grand gibier

Les ministres de l'Ecologie et de l'Agriculture ont demandé à une mission d'inspection de proposer des mesures à mettre en œuvre pour diminuer les dégâts du grand gibier. Constatant notamment la dégradation croissante des peuplements forestiers par les cervidés, la mission propose la mise en place d'une politique territoriale qui permettrait un retour à la normale dans les 3 à 5 ans.

► Espèces nuisibles

La procédure de classement des espèces d'animaux nuisibles est modifiée par un décret paru le 25 mars au Journal officiel. Le texte prévoit trois listes d'espèces et la possibilité de destruction à tir des animaux d'espèces nuisibles toute l'année.

► Les rendez-vous de la Fédération

° **Séminaire du réseau** : du 13 au 15 juin à St-François de Sales en Savoie, les permanents des associations des Communes forestières retrouveront des élus de la Fédération pour un séminaire de travail. Au programme : une présentation de la stratégie politique de la Fédération, un état de la mise en œuvre du contrat Etat/ONF/FNCOFOR et les élus du bureau expliqueront le budget communal.

° **Le congrès 2012 en Haute-Saône les 31 août et 1^{er} septembre** permettra aux Communes forestières de demander une clarification de la politique de l'Etat en direction de la forêt publique. Les travaux des élus porteront sur la gouvernance ; celle qui doit exister entre les élus et l'ONF, mais aussi au sein des territoires forestiers et enfin entre les élus et les acteurs de la filière.

Cofor info est éditée et imprimée par la Fédération nationale des communes forestières : 13, rue du général Bertrand 75007 Paris
Fax : 01 45 67 25 99 - Mèl : info@fncofor.fr

Cette lettre mensuelle est diffusée par courriel ou télécopie.

Directeur de publication : Jean-Claude Monin
Rédaction/mise en page : agence 45.presse

actions. Toutefois, le comité a apporté diverses remarques sur leur mise en œuvre.

Un réseau de bâtiments pilotes. Lors de cette réunion, d'autres programmes ont suscité des réserves de la part du comité de développement. Celui de déploiement de la démarche de certification Bois des Alpes, par exemple. Des précisions ont été demandées sur divers points avant d'attribuer le co-financement souhaité. Un autre programme a appelé des réserves pour l'octroi de l'aide de France Bois forêt, celui du réseau de bâtiments pilotes en bois local présenté par les Communes forestières de Rhône-Alpes et Paca. Il prévoit l'analyse approfondie de vingt projets de constructions publiques en bois des Alpes. Les données recueillies alimenteront une base de données dédiée et les enseignements permettront d'éditer un guide méthodologique à destination des maîtres d'ouvrages (en 2014).

Les autres dossiers jugés prioritaires examinés par le CODEV portaient sur la valorisation et séquestration du carbone en forêt, programme de 2 ans pour l'animation d'un réseau CARBOFOP et d'une étude complémentaire (budget de 289 000 € + 60 000 €), et sur la valorisation pour les propriétaires forestiers de l'effet positif de la forêt sur la qualité de l'eau. Un budget de 408 000 € sur 3 ans sera consacré à la valorisation de ce service fourni à la collectivité grâce, par exemple, à la réalisation de cahiers des charges de gestion forestière garantissant une bonne qualité des eaux, la diffusion d'un vade-mecum auprès des acteurs de l'eau, la mise en œuvre d'un label « la forêt ressource l'eau »...

Gouvernance avec l'ONF : les réunions mensuelles du groupement de coopération

Le groupement de coopération – instance paritaire réunissant des membres de la direction de l'ONF et de la Fédération des communes forestières – se réunit désormais chaque mois. Ces réunions permettent de préciser les relations de travail entre les deux parties, d'examiner les dossiers qui les intéressent conjointement et de résoudre des difficultés le cas échéant. Le 27 mars ont été précisées les modalités de la mise en œuvre de la contribution de 2 € instaurée par le nouveau contrat. La contribution ne sera pas appliquée à toutes les superficies relevant du régime forestier appartenant aux communes : les zones qui n'ont pas vocation à être couvertes par l'aménagement forestier considérées comme hors cadre pourront faire l'objet de demande de distraction. La Fédération a souhaité que les demandes de distraction soient du ressort du ministère (qui intervient après un avis défavorable rendu par les directeurs d'agence ONF). Par ailleurs, lors de cette réunion la Fédération a demandé un moratoire quant aux dossiers de compensation biodiversité en forêt communale, ceci dans l'attente d'une expertise approfondie.

Les Communes forestières réaffirment leurs principes de participation à ONF Energie

Lors de la réunion du comité stratégique ONF Energie du 3 avril, les représentants des Communes forestières ont réaffirmé les principes inscrits dans la Charte bois énergie de la Fédération en refusant de cautionner des contrats de production exclusive d'électricité et pour lesquels l'approvisionnement comporterait des bois importés. Il a été également décidé que ONFE ne prendrait pas de participation dans une société d'exploitation forestière. Enfin, la question de la participation de la Fédération nationale à l'augmentation de capital d'ONFE sera reprise ultérieurement.

Les perspectives du Comité national de formation

Lors de sa réunion de février, le Comité national de formation a fait le bilan des journées dispensées depuis 2008. Il s'est concentré sur la mise au point des outils qui seront à la disposition des formateurs. Le réseau de formateurs fera circuler toute l'information relative aux formations dispensées dans toutes les régions. Un espace « formation » spécifique est désormais accessible aux formateurs sur le site Internet de la Fédération. Le réseau doit également travailler à l'élaboration du centre de ressources et à la construction de modules de formation. Trois thèmes nationaux ont été retenus : la mise en œuvre du partenariat avec l'ONF, pourquoi et comment mobiliser plus ? et les politiques territoriales. Par ailleurs, il a été précisé que les Communes forestières participeront à l'élaboration du plan de formation de l'ONF dès lors que celles-ci concernent les communes. Enfin, une réflexion conjointe avec l'ONF sera menée sur la nature des journées dites « UT ».

Les formations en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le catalogue de l'offre de formation en PACA présente l'ensemble des formations offertes par le réseau des Communes forestières en 2012. Au total, une dizaine de modules sont proposés aux élus, dont trois nouveaux : desserte, bois construction, travaux forestiers. Le dernier fait partie des "Journées de la forêt communale", conduites en partenariat avec l'ONF. Les territoires peuvent également demander des formations à la carte, adaptées à leurs spécificités. Prochainement, dans le cadre des journées de la forêt communale : deux formations « aménagement forestier » dans les Bouches-du-Rhône les 18 avril à Auriol et 26 avril à Mouriers. Les Communes forestières des Alpes-Maritimes proposent une journée consacrée au financement des projets forestiers le 16 avril à Nice.